



Article | 02 avril 2020 Accès libre



Confinement : des sorties facilitées pour certains publics handicapés

Le 2 avril, à l'occasion de la journée mondiale de l'autisme, Emmanuel Macron a annoncé que les personnes autistes pourraient sortir plus souvent de chez elles pendant le confinement. Ces dérogations vont concerner aussi les publics déficients intellectuels ou souffrant de troubles psychiques.

« *Confinés mais tous en bleus* ». C'est l'un des messages qui circulaient sur les réseaux sociaux ce 2 avril pour célébrer la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Ainsi même dans le contexte inédit de la crise sanitaire, cette manifestation aura eu lieu de façon virtuelle sur internet. Chaque citoyen était invité à s'habiller en bleu pour l'occasion et à poster des photos, vidéos et autres témoignages sur Twitter et Facebook.

Message du président

Mais cette journée – qui marque aussi le deuxième anniversaire de la **stratégie** "Autisme" lancée par le gouvernement - a d'abord débuté par un message vidéo du président de la République adressé aux personnes autistes. « *Je pense à vous (...). J'imagine votre inquiétude en ce moment, les émotions que vous pouvez ressentir et j'essaie de me mettre à votre place* », a expliqué Emmanuel Macron, portant un ruban bleu fixé à sa veste.

Sortir un peu plus

Il a rappelé les raisons qui l'ont conduit à interdire aux Français de rester chez eux, non sans nier les difficultés que cette situation engendre chez les personnes avec autisme. « *Pour certains d'entre vous, rester enfermé chez soi est une épreuve. Je le sais. Je sais que ça vous déstabilise très profondément et que ça fait monter l'angoisse* ». Et le président d'annoncer « *une bonne nouvelle* » : les autistes vont « *pouvoir sortir un peu plus* » car c'est « *très important pour [eux] et pour [leurs] proches* ».

Un public plus large

Alors que sans surprise, des voix se sont immédiatement élevées réclamant le même traitement différencié pour d'autres types de handicaps, un communiqué de la déléguée interministérielle Claire Compagnon est venu apporter des éléments complémentaires, et en particulier un élargissement du public concerné par cette annonce.

Ainsi l'assouplissement des conditions de sortie concerne « *les personnes en grande difficulté au regard de leurs troubles du spectre autistique mais également de leur déficience intellectuelle, déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité et troubles psychiques* ».

Pour ces publics, les sorties ne sont ni limitées à une heure, ni à 1 km autour du domicile « *pour permettre d'aller dans un lieu de dépaysement* ». Elles ne sont pas non plus régulées « *dans leur fréquence et leur objet dès lors que la personne ou son accompagnant justifie aux forces de l'ordre d'un document attestant de la situation particulière de handicap* ». Il pourra s'agir de notifications de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), d'une reconnaissance de travailleurs handicapés pour les adultes ou encore d'une attestation d'un médecin, a précisé la secrétaire d'État Sophie Cluzel lors d'un Facebook live le 2 avril.

Attestation à remplir

Contrairement à ce qu'avait pu laisser entendre le président de la République, cette mesure ne fait pas l'objet d'une attestation dédiée, mais « *consigne est donnée aux préfets et forces de l'ordre d'une prise en compte spécifique* ». Il est donc toujours obligatoire de remplir et d'avoir l'attestation habituelle dérogatoire de déplacement.

La délégation interministérielle précise que le déplacement d'un tiers professionnel ou non intervenant pour la prise en charge n'entre pas dans ce cadre.

Le confinement, « triomphe du mode de vie autistique » ?

Et si, en cette période de confinement, le comportement des autistes était un modèle pour tous ? C'est en tout cas ce qu'a défendu le philosophe autiste Josef Schovanec dans sa chronique sur la radio belge RTBF le 13 mars. « *L'épidémie s'accompagne d'une sorte de triomphe du mode de vie autistique* » car il règle le problème des « *salutations [qui] sont un enfer* » pour les personnes autistes.

Le philosophe s'inquiète alors des « *non-autistes* » qui seront davantage en difficulté et risquent de « *tomber dans une profonde dépression* ». Et le philosophe d'appeler, non sans humour, à les aider : « *il serait temps que les camarades autistes donnent des cours (à distance bien sûr) aux non-autistes pour que ces derniers sachent occuper leur temps libre* ». Rappelant que les autistes ont souvent « *un centre d'intérêt fort* » comme collectionner des objets, « *avec un semblable mode de fonctionnement, les quarantaines pourraient devenir un bon moment dans la vie* ».

À lire également :

- [Handicap : le désarroi des parents confinés avec leur enfant](#)
- [Un guide pour mieux vivre le confinement avec un enfant autiste](#)
- [Crise sanitaire liée au Covid-19 : le Collectif Handicaps cible trois urgences](#)

 **Noémie COLOMB**

SOURCES

- [Message du président de la République](#)
- [Communiqué de presse de Claire Compagnon](#)
- [Chronique de Josef Schovanec](#)